

**Conseil de sécurité**

Distr. générale
24 juillet 2019
Français
Original : russe

**Lettre datée du 19 juillet 2019, adressée au Secrétaire général
par le Représentant permanent de la Fédération de Russie
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint les bulletins d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne entre le 13 et le 19 juillet 2019 (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(Signé) V. Nebenzia



Annexe à la lettre datée du 19 juillet 2019 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (13 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Hama (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 8 violations, dans les provinces de Hama (3), d'Edleb (2) et d'Alep (3).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 161. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 478,981 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 532, dont 60 dans la province de Deïr el-Zor.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (14 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation, dans la province d'Alep.

Le bureau turc a quant à lui recensé 9 violations, dans les provinces de Hama (7) et d'Alep (2).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit trois opérations humanitaires :

- à El-Sindiana (province de Lattaquié), 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,42 tonnes ont été distribués à la population ;
- dans le sous-district de Khanasser (province d'Alep), 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,42 tonnes ont été distribués à la population ;
- à Mazlum (province de Deïr el-Zor), 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,42 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 164. Le poids total des cargaisons distribuées atteint 3 486,241 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 533, dont 60 dans la province de Deïr el-Zor.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (15 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces d'Alep (1) et de Lattaquié (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces de Hama (3), d'Alep (7) et d'Edleb (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 164. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 486,241 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord visant à faire passer un territoire sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 534.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (16 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé une violation dans la province de Lattaquié.

Le bureau turc a quant à lui recensé 7 violations, dans les provinces d'Alep (2) et de Hama (5).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 164. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 486,241 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé, non plus qu'aucun accord visant à faire passer un territoire sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 534.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (17 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 6 violations, dans les provinces de Lattaquié (4), de Hama (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 11 violations, dans les provinces de Hama (6) et d'Edleb (5).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés a conduit une opération humanitaire dans le quartier Ibn Yacoub d'Alep (province d'Alep), où 500 colis alimentaires d'un poids total de 2,420 tonnes ont été distribués à la population.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève désormais à 2 165. Le poids total des cargaisons distribuées atteint 3 488,661 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé, non plus qu'aucun accord visant à faire passer un territoire sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 534.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

**Bulletin d'information du Ministère de la défense
de la Fédération de Russie concernant l'application
du mémorandum sur la création de zones
de désescalade (18 juillet 2019)**

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 3 violations, dans les provinces de Lattaquié (2) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 8 violations, dans les provinces de Hama (3), d'Edleb (4) et d'Alep (1).

**Fourniture d'une aide humanitaire à la population
de la République arabe syrienne**

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 165. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 486,661 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, aucun accord de cessation des hostilités n'a été signé, non plus qu'aucun accord visant à faire passer un territoire sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 534.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.

Bulletin d'information du Ministère de la défense de la Fédération de Russie concernant l'application du mémorandum sur la création de zones de désescalade (19 juillet 2019)

Respect de la cessation des hostilités

En application du mémorandum sur la création de zones de désescalade en République arabe syrienne, signé le 4 mai 2017 par la Fédération de Russie, la République turque et la République islamique d'Iran, des groupes de contrôle continuent de surveiller le respect du cessez-le-feu.

Au cours des dernières 24 heures, le bureau russe de la Commission russo-turque chargée d'examiner les questions liées aux violations du cessez-le-feu a recensé 2 violations, dans les provinces de Lattaquié (1) et d'Alep (1).

Le bureau turc a quant à lui recensé 5 violations, dans les provinces de Hama (4) et d'Alep (1).

Fourniture d'une aide humanitaire à la population de la République arabe syrienne

Au cours des dernières 24 heures, le Centre pour la réconciliation des parties belligérantes et le contrôle des déplacements de réfugiés n'a conduit aucune opération humanitaire.

Le nombre total d'opérations humanitaires menées par le Centre s'élève à 2 165. Le poids total des cargaisons distribuées est de 3 488,661 tonnes.

Réconciliation des parties belligérantes

Au cours des dernières 24 heures, un accord visant à faire passer la localité de Chati, dans la province de Deïr el-Zor, sous le contrôle du gouvernement légitime de la République arabe syrienne, a été signé.

Le nombre de localités ayant adhéré au processus de réconciliation s'élève à 2 535.

Le nombre de groupes armés s'étant déclarés prêts à accepter et à respecter les conditions de la cessation des hostilités s'est maintenu à 234.
